



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

WORLD TRIATHLON (TRI)

TRIATHLON

A. ÉPREUVES (3)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)	Épreuve mixte (1)
Compétition individuelle	Compétition individuelle	Relais mixte

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le triathlon :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	51	2	2	55
Femmes	51	2	2	55
Total	102	4	4	110

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

	Quota par CNO
Hommes	3
Femmes	3
Total	6

Les CNO peuvent obtenir un maximum de trois (3) places par épreuve pour autant qu'ils comptent au minimum trois (3) athlètes parmi les 30 premiers/premières) au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique du 27 mai 2024 disponible [ici](#). Les autres CNO ne peuvent obtenir un maximum de deux (2) places au maximum par épreuve.

Les CNO ayant deux (2) hommes et deux (2) femmes qualifiés, indépendamment de la méthode, sont autorisés à inscrire une équipe dans l'épreuve du relais mixte.

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places sont attribuées aux CNO.



C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent respecter et se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent et se conforment à la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de World Triathlon, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux épreuves individuelles des Jeux Olympiques, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2006 au plus tard. Pour être autorisés à participer au relais mixte, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2009 au plus tard.

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, tous les athlètes doivent représenter la même fédération nationale pendant toute la période de qualification et remplir l'un des critères suivants d'ici au 27 mai 2024 :

- Pour se qualifier via les Championnats du monde World Triathlon 2022 de relais mixte en triathlon, les Championnats du monde World Triathlon 2023 de relais mixte en triathlon, le classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique, l'épreuve de qualification de World Triathlon pour le relais mixte ou le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, les athlètes, y compris ceux du pays hôte, doivent figurer parmi les 140 premiers (premières) au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique.
- Pour se qualifier via le classement mondial de World Triathlon, les athlètes, y compris ceux qui ont obtenu une place d'universalité, doivent figurer parmi les 180 premiers (premières) au classement mondial de World Triathlon.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification. Le calendrier complet des épreuves de World Triathlon est disponible [ici](#).

Les athlètes qui remplissent les critères relatifs à l'âge stipulés à la section **C. Admission des athlètes** sont autorisés à participer à la fois aux épreuves individuelles et aux épreuves de relais mixte.



D.2. QUALIFICATION VIA LES EPREUVES DE RELAIS MIXTE

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuves de qualification
2	Places pays hôte
2	Championnats du monde World Triathlon 2022 de relais mixte en triathlon, Montréal/Canada, 26 juin 2022 Le CNO vainqueur des Championnats du monde World Triathlon 2022 de relais mixte en triathlon se verra attribuer deux (2) places de qualification par sexe. Si le CNO a déjà atteint le quota de places qualificatives, les places seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement de ces championnats. Dans l'éventualité où le CNO ne compterait pas deux hommes et deux femmes admissibles, les places de qualification seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement de ces championnats.
2	Championnats du monde World Triathlon 2023 de relais mixte en triathlon, Hambourg/Allemagne, 16 juillet 2023 Le CNO vainqueur des Championnats du monde World Triathlon 2023 de relais mixte en triathlon se verra attribuer deux (2) places de qualification par sexe. Si le CNO a déjà atteint le quota de places qualificatives, les places seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement de ces championnats. Dans l'éventualité où le CNO ne compterait pas deux hommes et deux femmes admissibles, les places de qualification seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement de ces championnats.
12	Classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique Les six (6) premiers CNOs au classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique au 25 mars 2024 se verront attribuer deux (2) places par sexe. Si un CNO a déjà atteint le quota de places qualificatives, les places seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement. Dans l'éventualité où le CNO ne compterait pas deux hommes et deux femmes admissibles, les places de qualification seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement. Si aucun CNO n'a deux (2) hommes et deux (2) femmes admissibles, les places de qualification seront ajoutées à celles allouées via le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique. Les épreuves comptant pour le classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique devront répondre aux critères indiqués sur le site web officiel de World Triathlon, ici .
4	Épreuve de qualification olympique 2024 de World Triathlon pour le relais mixte, Huatulco, 17 mai 2024 Les deux (2) premiers CNO au classement de l'épreuve de qualification olympique de World Triathlon pour le relais mixte se verront attribuer deux (2) places par sexe. Si un CNO a déjà atteint le quota de places qualificatives, il ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve de qualification



	olympique 2024 de World Triathlon pour le relais mixte. Dans l'éventualité où un CNO ne compterait pas deux hommes et deux femmes admissibles, les places de qualification seront attribuées au CNO admissible occupant le rang suivant au classement de l'épreuve. S'il n'y en a aucun, les places iront au CNO occupant le rang suivant au classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique.
--	---

D.3. QUALIFICATION VIA LES EPREUVES INDIVIDUELLES

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuves de qualification
26	<p>Classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique – entre le 27 mai 2022 et le 27 mai 2024</p> <p>Les 26 premiers/premières athlètes au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique au 27 mai 2024 recevront chacun(e) une (1) place pour leur CNO, pour autant que le quota maximum par CNO et par épreuve soit respecté. Si le CNO a déjà atteint le quota de places qualificatives, il ne se verra pas attribuer ces places. Les épreuves comptant pour le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique devront répondre aux critères indiqués sur le site web officiel de World Triathlon, ici.</p>
2	<p>Places d'universalité</p> <p>Deux (2) places de qualification par sexe seront attribuées par la commission tripartite. Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place d'universalité, celle-ci sera réattribuée au CNO admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique.</p>
5	<p>Classement mondial de World Triathlon au 27 mai 2024</p> <p>Afin d'assurer la représentation de tous les continents, le CNO le mieux classé non encore qualifié obtiendra une (1) place de qualification.</p> <p>L'attribution des places se fera dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Afrique2. Amérique3. Asie4. Europe5. Océanie <p>S'il n'y a pas de CNO admissible conformément au classement mondial de World Triathlon pour un continent donné, la place de qualification sera attribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, et ce quel que soit son continent. Les athlètes qui obtiendront une place de qualification via le classement mondial de World Triathlon demeureront admissibles via le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique. Dans le cas où cet</p>



	athlète ou tout autre athlète originaire du même CNO obtiendrait une place de qualification via le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, la place attribuée via le classement mondial de World Triathlon sera annulée et réattribuée conformément au classement mondial de World Triathlon au CNO du même continent non encore qualifié occupant le rang suivant au classement. Les épreuves comptant pour le classement mondial de World Triathlon devront répondre aux critères indiqués sur le site web officiel de World Triathlon, ici .
--	---

D.4. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte a l'assurance de recevoir deux (2) places de qualification par sexe à condition qu'il réponde aux critères d'admission établis à la section **C. Admission des athlètes** ci-dessus. S'il y a moins de deux (2) athlètes admissibles par sexe, les places inutilisées seront attribuées par le biais du classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique.

D.5. PLACES D'UNIVERSALITE

Deux (2) places d'universalité par sexe seront mises à la disposition des CNO admissibles pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place d'universalité, celle-ci sera réattribuée au CNO admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

À l'issue de la dernière épreuve de la période de qualification, World Triathlon publiera les résultats sur son [site web](#).

World Triathlon informera les CNO concernés des places qui leur ont été allouées dans les sept (7) jours qui suivent la fin de la période de qualification.



Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer par écrit, ou par lettre jointe à un courriel, l'utilisation des places en question, tel qu'indiqué à la section **G. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HÔTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit, ou par lettre jointe à un courriel, à World Triathlon, avant le 17 juin 2024, l'utilisation de ses places pays hôte.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée comme suit :

- Une place inutilisée obtenue par le biais des Championnats du monde World Triathlon 2022 de relais mixte en triathlon, des Championnats du monde World Triathlon 2023 de relais mixte en triathlon, du classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique, de l'épreuve de qualification olympique de World Triathlon pour le relais mixte et du classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique sera réattribuée au CNO admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté.
- Une place inutilisée obtenue par le biais du classement mondial de World Triathlon sera réattribuée au CNO de l'athlète du même continent occupant le rang suivant au classement mondial de World Triathlon qui n'a pas encore obtenu de place de qualification. Si aucun CNO du continent en question ne remplit les critères d'admission, la place sera réattribuée au CNO de l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, quel que soit son continent, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté. Les athlètes qui obtiendront une place de qualification via le classement mondial de World Triathlon demeureront admissibles via le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique. Dans le cas où cet athlète ou tout autre athlète originaire du même CNO obtiendrait une place de qualification via le classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, la place attribuée via le classement mondial de World Triathlon sera annulée et réattribuée conformément au classement mondial de World Triathlon au CNO du même continent non encore qualifié occupant le rang suivant au classement.



F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée au CNO admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté.

F.3. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Toute place d'universalité inutilisée sera réattribuée au CNO admissible occupant le rang suivant au classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section **B. Places de qualification** soit respecté.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
27 mai 2022 – 27 mai 2024	Période de qualification olympique de World Triathlon
26 juin 2022	Championnats du monde World Triathlon 2022 de relais mixte en triathlon, Montréal, CAN
16 juillet 2023	Championnats du monde World Triathlon 2023 de relais mixte en triathlon, Hambourg, GER
15 janvier 2024	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places d'universalité à la commission tripartite
25 mars 2024	Classement du relais mixte de World Triathlon pour la qualification olympique
17 mai 2024	Épreuve de qualification olympique de World Triathlon pour le relais mixte, Huatulco, MEX
27 mai 2024	Classement individuel de World Triathlon pour la qualification olympique
27 mai 2024	Classement mondial de World Triathlon
3 juin 2024	Date à laquelle World Triathlon devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places de qualification qui leur ont été attribuées
À confirmer	Confirmation par écrit de la commission tripartite de l'attribution des places d'universalité aux CNO
17 juin 2024	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à World Triathlon l'utilisation des places qui leur ont été attribuées
22 juin 2024	Réattribution par World Triathlon de toutes les places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024